



**JOURNÉE ACTIONS ET GRÈVES DU 31.03.2016**

# LOI TRAVAIL, NÉGOCIATION FERROVIAIRE NON, LE MEDEF NE GAGNERA PAS !

**Le projet de loi Travail, appelé également « Loi El Khomri » suscite de nombreuses inquiétudes et elles sont légitimes !**

La proposition du gouvernement, les « petites concessions » établies suite à la mobilisation du 9 mars initiée par les organisations de jeunesse et les organisations syndicales de salariés (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), ne sont en aucun cas une avancée.

D'inspiration ultralibérale, le projet de Loi Travail est un nouveau cadeau au MEDEF et une mise à mort progressive du Code du Travail ! Les cadeaux au patronat ne fonctionnent pas car ils n'en n'ont jamais assez !

## OUVRONS LES YEUX !

Rappelez-vous, il y a trois ans, le gouvernement instaurait le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et le Pacte de Responsabilité représentant 40 milliards de « cadeaux aux entreprises ». A l'époque, Pierre Gattaz, Président du MEDEF arborait fièrement un pin's sur lequel il était inscrit « 1 000 000 d'emplois » ! Trois ans après, nous sommes plus proches du million d'emplois supprimés que du million d'emplois créés ! Mais cela ne suffit pas encore au MEDEF !!

Ce projet doit tout simplement être retiré pour gagner un Code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle!

La réaction du gouvernement, suite à la journée du 9 mars, a montré sa peur face aux mobilisations des jeunes, des salariés, des sans-emplois, des retraités et la grève massivement suivie des cheminots.

**Nous devons amplifier la mobilisation le 31 mars,**

**Tout doit être fait pour que nous soyons entendus !**

Nous devons agir et réagir pour défendre nos emplois, nos conditions de travail et pour l'avenir de nos enfants qui subiront cette loi si rien n'est fait...

Les personnels CE & CCGPF (sous statut de droit privé) ne peuvent accepter cette loi qui permettrait :

- de faciliter les licenciements et précariser le CDI,
- d'obtenir des accords d'entreprises inférieurs à la loi et aux conventions collectives : c'est l'inversion de la hiérarchie des normes ;
- d'allonger la durée de travail hebdomadaire et journalière ;



- de fractionner le repos minimal quotidien ;
- de moduler le temps de travail sur 3 ans ;
- de payer 5 fois moins les heures supplémentaires ;
- d'augmenter le temps de travail et de baisser les salaires ;
- d'attaquer la médecine et l'inspection du travail ;
- de diviser les travailleurs par des référendums patronaux contre les syndicats de salariés ;
- d'indemniser toujours moins les salariés en cas de licenciement abusif ;
- rien n'est prévu contre les abus de CDD et contre la précarité...

### **RIEN N'EST ENCORE JOUÉ !**

Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Les mobilisations nationales les 9, 17 et 24 mars constituent des étapes de mobilisation qui doivent s'amplifier le 31 mars 2016, dans le cadre de la journée nationale d'action unitaire interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Agissons ensemble ! Avec tous les cheminots, les salariés du privé, du public, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du Code du travail, pour imposer de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

**Le Collectif CGT des personnels CE & CCGPF appelle  
l'ensemble des salarié-e-s à stopper le travail et  
à manifester le jeudi 31 mars 2016 !**

